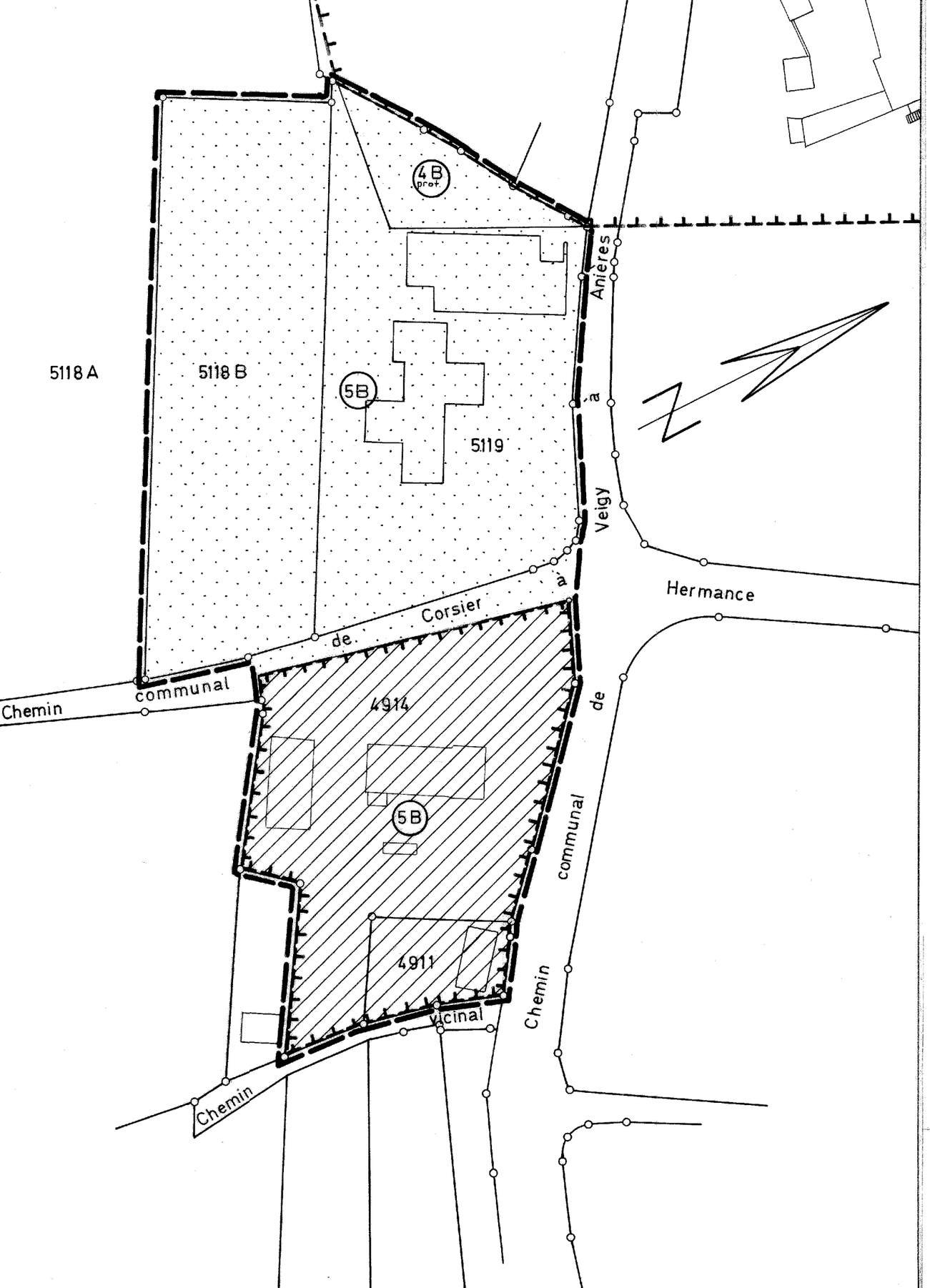


DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

division de l'urbanisme

ANIÈRES

Feuilles 7 et 8

MODIFICATION DES ZONES DE CONSTRUCTIONS

DE LA RÉGION SITUÉE AU SUD-OUEST DU CHEMIN COMMUNAL DE VEIGY À ANIÈRES ET AU SUD-EST DU VILLAGE.

LÉGENDE:

Périmètre de validité du plan.

Zone de développement 4B protégée.

Zone de verdure (Destination scolaire et parc public.)

5B Zones préexistantes.

adopté par le Grand Conseil, le 12.3.1971

visa

timbre

service du plan d'aménagement

échelle 1:1000	modifications a	e	dossier 502	classt 3.17
dess J.B.	b	f	26460	
vérif	c	g		
date 16.12.70	d	h		